

DECLARATION DES PAYS DU G5 SAHEL SUR LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET L'EXTREMISME VIOLENT AU SAHEL

Niamey, 14 mai 2015

Les Ministres en charge de la Sécurité et des Affaires Religieuses des pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) se félicitent de la tenue à Niamey, Niger, du 11 au 14 mai 2015, de la Réunion de Haut Niveau sur la radicalisation et l'extrémisme violent au Sahel ;

Cette rencontre organisée à l'initiative du G5 Sahel, avec l'appui des Nations Unies, a abordé la problématique de la radicalisation et de ses conséquences, au vu des situations dramatiques et des crises épisodiques dans la région Sahélienne, à l'instar du Nord du Mali et du phénomène Boko Haram. Il apparaît clairement que la radicalisation est un fléau majeur qui exige des réponses immédiates et des actions à plus long terme ;

Les pays du G5 Sahel considèrent que la religion est un facteur de développement et de paix quand elle n'est pas traitée comme une question marginale à travers des prismes qui favorisent les courants radicaux. De ce fait, la question religieuse devrait être considérée dans sa transversalité dans la gestion de la problématique de développement humain durable ;

Aussi les ministres se sont-ils accordés sur les moyens et actions nécessaires pour faire face au défi de la radicalisation. Ils se sont félicités de la participation active des responsables en charge de la sécurité et des affaires religieuses, et divers partenaires régionaux et internationaux durant les travaux;

Saisis par l'ampleur du problème de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les pays du G5 Sahel, ainsi que la force de propagation au-delà de la région du Sahel ;

Relevant le lien entre la radicalisation et le terrorisme, et la nécessité d'adopter des mesures urgentes transfrontalières ;

Conscients de la capacité d'endoctrinement et d'embrigadement des jeunes par ces mouvements radicalisés ;

Considérant que les problèmes liés à la sécurité, notamment celui de la radicalisation et de l'extrémisme violent, sont intrinsèquement subordonnés à un meilleur développement socio-économique, ainsi qu'à un programme de prévention impliquant tous les acteurs institutionnels et ceux de la société civile ;

Réaffirmant l'importance des approches transversales coordonnées et concertées entre les pays du G5 Sahel et leurs partenaires régionaux et internationaux pour prévenir la radicalisation ;

Soulignant la nécessité d'agir vite pour lutter contre le phénomène de la radicalisation et son corollaire l'extrémisme violent qui menace la stabilité de la région du Sahel ;

Les Ministres des pays du G5 adoptent une vision et une action coordonnée et efficace impliquant tous les acteurs et partenaires dans la région, pour prévenir et combattre la radicalisation et l'extrémisme violent et favoriser la dé-radicalisation, notamment à travers l'adoption des mesures concrètes suivantes:

- Sensibiliser les populations sur le danger de la radicalisation;
- Contrôler les flux financiers susceptibles d'alimenter la radicalisation;
- Mettre en place des mécanismes régionaux d'analyse contextuelle et d'alerte précoce ;
- Mettre en place des cadres de dialogue culturel et religieux ;
- Promouvoir la tolérance, la paix et la stabilité par le dialogue intra et inter-religieux ;
- Encadrer et formaliser l'éducation confessionnelle et promouvoir son intégration dans le système éducatif des Etats du Sahel ;
- Développer des opportunités d'insertion socio-économique en faveur des jeunes à risques en vue de prévenir leur radicalisation;
- Contrer les discours extrémistes destinés aux groupes à risques en mettant à profit les médias, les réseaux sociaux et les prêches ;
- Renforcer la capacité des institutions judiciaires et carcérales dans la prévention et la lutte contre la radicalisation et mettre en place des procédures de dé-radicalisation;
- Promouvoir la protection des valeurs civiques et socioculturelles comme moyens de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- Renforcer les capacités des leaders religieux dans la lutte contre la radicalisation et en faveur de la dé-radicalisation;
- Créer ou renforcer des cadres d'échanges de bonnes pratiques en matière de lutte contre la radicalisation entre les pays du G5 Sahel ;
- Renforcer le rôle des organes de régulation des médias dans la lutte contre la radicalisation en faveur de la dé-radicalisation;
- Promouvoir la participation des femmes et de la société civile dans la prévention et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- Renforcer et harmoniser les cadres juridiques relatifs à la lutte contre la radicalisation dans la région du Sahel ;
- Mettre en place, au sein du Secrétariat Permanent du G5 Sahel, une Cellule régionale de prévention de la radicalisation ;

Les Ministres lancent un appel à la société civile sahéenne, notamment les institutions religieuses, les chefferies traditionnelles et les organisations des femmes et des jeunes, de

soutenir l'action des Etats du G5 Sahel pour traduire en actions, le contenu de cette déclaration relative à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

Les Ministres en appellent aux partenaires de soutenir les efforts des Etats dans la mise en œuvre de la présente déclaration.

Fait à Niamey le 14 mai 2015,

SEM Mohamed Sanoussi Elhadj SAMRO, Ministre Délégué à la Décentralisation aux Affaires Coutumières et Religieuses du Niger ;

SEM Auguste Dénise BARRY, Ministre de l'Administration Territoriale ; de la Décentralisation et de la Sécurité du Burkina Faso ;

SEM Thierno Amadou Omar Hass Diallo, Ministre des Affaires Religieuses et du culte du Mali ;

SEM Ahmed Ould Ehel Daoud, Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel de la Mauritanie ;

SEM Abderahim Bireme HAMID, Ministre de l'Administration du Territoriale et de la Sécurité Publique du Tchad.

DEUXIEME CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INTERIEUR DES PAYS DU G5 SAHEL

Niamey, le 14 mai 2015

DECLARATION DE NIAMEY

Le 14 mai 2015, s'est tenue à Niamey, la deuxième Conférence des Ministres de l'Intérieur des pays du G5 Sahel, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Hassoumi Massoudou, Ministre de l'Intérieur de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses de la République du Niger, avec la participation de :

- ✓ Monsieur Auguste Denise Barry, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité du Burkina Faso ;
- ✓ Monsieur Cheickna Seydi Diawara, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Représentant le Ministre de la Sécurité Intérieure et de la protection Civile de la République du Mali ;
- ✓ Monsieur Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed RARE, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de la République Islamique de Mauritanie ;
- ✓ Monsieur Abderahim Bireme Hamid, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Sécurité Publique de la République du Tchad.

Ont également pris part aux travaux de la Conférence :

- ✓ Monsieur Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur de la République Française ;
- ✓ Monsieur Jorge Fernandez Diaz, Ministre de l'Intérieur du Royaume d'Espagne ;

- ✓ General Cherif Abdallah Eljamawi, Représentant du Ministre de l'Intérieur de l'Egypte ;
- ✓ Madame Hiroute Guebre Sellassie, Envoyée Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahel ;
- ✓ Dr Issaka Souare, représentant Monsieur Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Sahel ;
- ✓ Monsieur Raul Mateus Paula, représentant Monsieur Michel Reveyrand De Menthon, Représentant Spécial de l'Union Européenne pour le Sahel.

Considérant la Convention de création du G5 Sahel signée le 19 décembre 2014 par les Chefs d'Etat à Nouakchott,

Considérant la Déclaration de Nouakchott du 21 mai 2014, créant une plateforme de coopération en matière de sécurité au profit des Etats-membres du G5 Sahel,

Conscients de l'ampleur des défis de sécurité auxquels font face les Etats-membres du G5 Sahel, notamment en ce qui concerne le trafic de drogue, la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la migration illégale,

Convaincus, au vu des inter- actions existant entre ces crimes, que seule une action commune de nos pays est à même de relever ces défis,

Tenant à tirer parti des opportunités de coopération entre les Etats-membres du G5 Sahel et la volonté manifeste des partenaires à accompagner le G5 Sahel,

Prenant en compte les recommandations et propositions des réunions du 12 mai 2015 des coordonnateurs nationaux de la plateforme de coopération en matière de sécurité et du 13 mai 2015 des Directeurs Généraux en charge de la sécurité tenues à Niamey au Niger,

Les Ministres en charge de la sécurité des pays du G5 Sahel,

Réaffirment leur volonté de faire du G5 Sahel, un espace commun de concertation et d'échange en matière de sécurité,

Renouvellent leur ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes,

Expriment leur intérêt pour la pertinence et l'efficacité de l'expérience de la Mauritanie en matière de gestion des frontières,

Invitent les partenaires internationaux à poursuivre leur accompagnement et à apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre effective de cette plateforme de sécurité,

Décident de maintenir la plateforme de coopération en matière de sécurité dans les locaux de la Direction Générale de la Sureté Nationale de la Mauritanie pour une période de trois ans, le temps que le Secrétariat Permanent réunisse les conditions pour l'abriter,

Nomment, sur proposition de la Mauritanie, le Commissaire Principal Mohamed Ould Denna Esseissah, Coordonnateur Régional de la plateforme de coopération en matière de sécurité, pour une période de trois ans non renouvelable,

Prennent acte de la proposition de l'Office des Nations Unies de lutte contre la Drogue et le Crime (ONUDC) de prêter assistance au G5 dans l'élaboration d'un projet d'accord portant sur l'organisation et le fonctionnement de la plateforme de coopération en matière de sécurité,

Se félicitent de l'engagement de l'ONUDC à participer à l'équipement des coordinations nationales et à la formation de leur personnel,

Prennent acte de l'engagement du bureau de l'Envoyée Spéciale du SG/NU pour le Sahel à appuyer la mise en place au sein de la plateforme de coopération en matière de sécurité d'un mécanisme d'analyse de s menaces de veille et d'alerte précoce ;

Acceptent avec plaisir l'invitation de leur collègue **Monsieur Abderahim Bireme Hamid**, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Sécurité Publique de la République du Tchad, d'organiser les travaux de la troisième conférence des Ministres en charge de la Sécurité du G5 Sahel à N'Djaména,

Prennent acte de la demande d'adhésion de l'Egypte au G5 Sahel en tant qu'observateur pour les questions de sécurité et soumettra la question au prochain sommet des Chefs d'Etat,

Et adoptent les recommandations suivantes :

De la plateforme de coopération en matière de sécurité

1. La mise en place d'un dispositif informatisé et sécurisé d'échange d'informations à caractère opérationnel de la plateforme de coopération en matière de sécurité et de gestion des frontières. Ce dispositif sera alimenté au quotidien par les coordonnateurs nationaux en rapport avec la coordination régionale. En attendant que le système sécurisé informatisé se mette en place, la communication peut être effectuée par les canaux du BCN/INTERPOL ou d'adresses e-mail ouvertes à cet effet à l'usage des coordonnateurs nationaux.
2. L'adoption de la dénomination de coordonnateur régional et coordonnateur national de la plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel en lieu et place de la dénomination point focal.
3. La prise en compte par les Etats, des coordonnateurs nationaux de la plateforme de sécurité dans les textes portant

création des Comités nationaux de coordination des actions du G5 Sahel ;

4. La mise à la disposition à terme d'un officier de liaison par chacun des Etats au profit de la plateforme;
5. L'élaboration, pour l'année 2016, d'un projet de budget pour le bon fonctionnement du Secrétariat Permanent prenant en compte le dispositif de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel au niveau régional et national en s'inspirant de l'expérience mauritanienne en cours ;
6. La nécessité d'institutionnaliser une rencontre périodique regroupant les principaux acteurs, parties prenantes du Comité de Défense et de Sécurité prévu par la Convention du G5 Sahel. La réunion a retenu la périodicité de deux rencontres par an dont la première devra se tenir au cours du second semestre 2015 ;
7. L'élaboration et la mise en œuvre, par les Etats, dans les meilleurs délais d'un programme de renforcement des capacités des dispositifs de la coopération en matière de sécurité des Etats du G5 Sahel à différents niveaux adaptés aux objectifs stratégiques du G5 Sahel en matière de sécurité.
8. La création d'un Centre d'Etudes Stratégiques dont la localisation reste à être déterminée.
9. La réalisation d'une cartographie des financements et des interventions en cours en matière de sécurité et de développement, en articulation avec le processus d'élaboration de la Stratégie de Développement et de Sécurité (SDS) du G5 Sahel. Chaque pays est invité à fournir cette cartographie pour le mois de Juillet 2015.
10. Le renforcement du processus de coordination et l'accélération de l'élaboration de la SDS du G5 Sahel et son plan d'action à moyen et long terme qui sera le cadre principal des interventions dans le domaine. Les pays membres du G5 sont invités à mettre en place les équipes d'experts en vue de la finalisation pour le 31 Juillet 2015 de la SDS sur la base

du projet du document déjà disponible. Le processus d'élaboration du document sera coordonné par le Secrétariat Permanent.

11. L'élargissement du Collège Sahélien de Sécurité (CSS) au Tchad et au Burkina Faso et le renforcement de sa coopération avec le dispositif mis en place par le G5 Sahel en matière de sécurité.

Du mécanisme d'alerte précoce

12. La création au sein de la Plateforme de coopération en matière de sécurité, d'un mécanisme d'analyse des menaces, de veille et d'alerte précoce en matière de défense et de sécurité.

De la lutte en amont contre les réseaux criminels notamment celle relative au trafic des migrants

13. Le renforcement de la collaboration entre les pays source, de transit et de destination de migrations irrégulières ;
14. Le renforcement des capacités des forces de sécurité en matière de migration et la mutualisation des moyens et des expériences ;
15. La prise en compte d'une double approche à savoir la régulation des flux migratoires et des mesures d'accompagnement de retour ;
16. La mise en place d'une coopération renforcée en particulier avec les agences européennes EUROPOL et FRONTEX pour notamment échanger des informations sur les modes opératoires des trafiquants, l'identification des filières de migrations irrégulières le plus en amont possible et la lutte contre les activités criminelles ;
17. La mise en œuvre de programmes ad hoc pour lutter contre les filières de trafics de migrants et l'échange d'informations entre pays sources, de transit et de destination de migrants irréguliers compte tenu des vives préoccupations

posées par les participants par rapport au problème en méditerranée.

18. Le renforcement de la coopération de ces pays avec les « officiers de liaison immigration » européens lorsqu'ils y sont présents.

Fait à Niamey, le 14 mai 2015

Monsieur Auguste Denise Barry, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité du Burkina Faso

Monsieur Cheickna Seydi Diawara, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Représentant le Ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile de la République du Mali

Monsieur Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed RARE, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de la République Islamique de Mauritanie

Monsieur Hassoumi Massoudou, Ministre de l'Intérieur de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses de la République du Niger

Monsieur Abderahim Bireme Hamid, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Sécurité Publique de la République du Tchad